

| Diffusion du document |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Directions            | Environnement, Santé, QHSE |
| Unités                |                            |
| Services              | Commercial                 |
| Autre                 | Site Internet              |

| Modifications apportées à cette version                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Annule et remplace la LPL/FT07</p> <p>Ajouts par rapport à la LPL/FT07 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Partie Flaconnage : ajout des règles de manipulation des flacons stabilisés avec de l'acide nitrique.</li><li>• Antenne d'Agen : modification de l'adresse postale</li></ul> |

| Vérifié par :                                                                                                                                      | Approuvé par :                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Pierre CONGUES<br/>Fonction : Directeur QHSE<br/>Visa :</p>  | <p>Claire JABOT<br/>Fonction : Directrice Environnement<br/>Visa :</p>  |

|                                                                                  |                                           |                          |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|
|  | PROCESSUS SUPPORT- COMMERCIAL             | <b>S1_P01-T01</b>        |
|                                                                                  | <b>REGLES GENERALES PRELEVEMENTS EAU</b>  | Version 01<br>23/09/2025 |
|                                                                                  | <b>FICHE TECHNIQUE DEDIEE AUX CLIENTS</b> | Page 2/6                 |

### Informations générales

Le prélèvement d'eau constitue l'étape cruciale de l'analyse, il est primordial qu'il soit représentatif de la masse d'eau dont il provient et qu'il arrive au laboratoire dans l'état où il était au moment du prélèvement. Nous vous conseillons donc de suivre le mode opératoire suivant.

Le flaconnage pour prélever les échantillons peut être retiré au laboratoire (LAGOR, MONT DE MARSAN, TARBES ou sur les antennes techniques : AGEN, ANGLET, MERIGNAC). Pour l'antenne d'Anglet, un livret flaconnage est à disposition : APPRO-LI03. L'utilisation de ces flacons permet d'avoir le volume nécessaire et d'être dans les conditions requises pour les analyses (flacon brun pour protéger de la lumière, conservateur, neutralisant par exemple).

Une fiche de demande d'analyse vous sera également remise.

**Les récipients doivent être identifiés au moment du prélèvement (nom de la société, identification du PL, date et heure de prélèvement) et impérativement accompagnés d'une demande d'analyse complétée par vos soins. Noter vos noms, adresse des destinataires des résultats, et de la facturation si celle-ci est différente, identification des points prélevés, date et heure de prélèvements, nature des échantillons et analyses demandées.**

Le laboratoire peut rendre les résultats sous réserve si les prélèvements ne satisfont pas aux exigences des normes.

### Le flaconnage

Chaque analyse requiert l'utilisation d'un flaconnage particulier, il est donc recommandé d'utiliser le flaconnage fourni par le laboratoire.

Une attention particulière doit être apportée à ce matériel tant pour la validité du prélèvement que pour la sécurité du préleveur.

Les flacons ne doivent être ouverts qu'au moment du prélèvement.

**Attention aux brûlures : en effet, les flacons comportant le pictogramme ci-dessous contiennent des additifs (acides ou bases) qui peuvent provoquer des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.**



Utiliser des flacons dont la date limite d'utilisation des flacons est valide : elle est indiquée sur l'étiquette du flacon. En l'absence de DLU mentionnée, le flacon peut être utilisé tant qu'il reste fermé.

Les flacons périmés doivent être retournés au laboratoire pour élimination.

Règles de manipulation des flacons stabilisés avec de l'acide nitrique :



*Les flacons stabilisés avec de l'acide nitrique (HNO<sub>3</sub>) servent à la conservation de certains échantillons, notamment pour les analyses de métaux. L'acide nitrique est un produit chimique corrosif et oxydant. Lors du remplissage, il peut réagir avec certaines substances présentes dans l'eau (chlore résiduel, matières organiques, métaux réactifs) et provoquer un dégagement de vapeurs irritantes.*

#### Précautions à respecter :

- Ne jamais respirer au-dessus du flacon.
- Porter des gants et lunettes de protection.
- Remplir le flacon lentement pour limiter la réaction.
- Refermer immédiatement après prélèvement.

|                                                                                   |                                           |                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|
|  | PROCESSUS SUPPORT- COMMERCIAL             | <b>S1_P01-T01</b>        |
|                                                                                   | <b>REGLES GENERALES PRELEVEMENTS EAU</b>  | Version 01<br>23/09/2025 |
|                                                                                   | <b>FICHE TECHNIQUE DEDIEE AUX CLIENTS</b> | Page 3/6                 |

## Le prélèvement

Utiliser une tenue appropriée et propre garantissant les conditions d'hygiène nécessaires au prélèvement et à sa protection : lunettes de sécurité, gants anti-coupures et résistants aux acides et aux bases.

Les prélèvements doivent être réalisés dans des conditions rigoureuses d'hygiène :

- Environnement propre et dégagé
- Avoir les mains propres : lavage préalable soigné et désinfection
- Ne pas toucher les surfaces intérieures des flacons ou des bouchons avec les doigts ou un objet quelconque
- Avoir du matériel propre et en bon état de fonctionnement (glacières, matériel de prélèvement nécessaire)
- Avoir les flacons adaptés aux analyses demandées, propres et en nombre suffisant (voir flaconnage)
- Maintenir une atmosphère saine autour du prélèvement (pas de fumée, de gaz d'échappement, de polluants potentiels)

### **A. Prélèvement d'eau à un robinet pour analyse microbiologique (Poste 52)**

- Retirer les brise-jets et les aérateurs, de façon à prélever directement sur l'embout métallique.
- **Purger le réseau pendant quelques secondes à grand débit puis 30 secondes à débit normal.**
- Flamber énergiquement avec un chalumeau ou à défaut avec un gros tampon imbibé d'alcool enflammé, jusqu'à l'apparition de vapeur d'eau. Une lingette désinfectante peut aussi être utilisée en laissant agir pendant quelques secondes.
- **Laisser couler environ 30 secondes pour refroidir le robinet ou éliminer le désinfectant.**
- Pendant ce temps se laver les mains ou les nettoyer avec une lingette désinfectante.
- Ouvrir le flacon en évitant tout contact avec le goulot et veiller à ne pas contaminer la capsule de fermeture.
- **Diminuer le débit et remplir le flacon, aux 9/10 (jusqu'à l'étranglement ou le trait)**
- Refermer le flacon.
- Identifier et noter les renseignements utiles sur la fiche de demande d'analyse.
- Si possible, transmettre immédiatement au laboratoire, sinon conserver au réfrigérateur en attente de transmission (voir transport)

Le délai entre le prélèvement et la mise en analyse est de 8 heures ;

### **B. Eaux de puits**

Faire un prélèvement direct avec un flacon stérile lesté.

Eviter de toucher les bords du puits ou de la margelle, ceux-ci étant recouverts d'un enduit contenant un grand nombre de bactéries. Une canne de prélèvement permet de prélever dans de bonnes conditions.

Si le puits est équipé d'une pompe faire un pompage préalable pour purger les canalisations, désinfecter l'orifice et prélever dans le flacon identifié.

Si possible, transmettre immédiatement au laboratoire, sinon conserver au réfrigérateur en attente de transmission (voir transport)

### **C. Prélèvement pour analyse microbiologique d'une piscine, bassin ou réservoir (Poste 51)**

- Prélevez à environ 50 cm du bord et 30 cm de la surface.
- A cette fin se laver et désinfecter soigneusement main et avant bras.
- Ouvrir le flacon et le plonger dans l'eau jusqu'à 30 cm de profondeur.
- Refermer le flacon sans tarder pour éviter les contaminations.
- Identifier-le et noter les renseignements utiles sur la fiche de demande d'analyse.
- Si possible, transmettre immédiatement au laboratoire, sinon conserver au réfrigérateur en attente de transmission (voir transport)

### **D. Prélèvement pour analyses physico-chimiques**

Pour ces paramètres il vous sera remis un ou plusieurs flacons qui sont susceptibles de contenir des additifs suivant le type d'analyse demandé (faire attention en les manipulant car il peut y avoir des risques de brûlures avec les acides).

Vidanger le circuit avant de prélever : faire couler à débit maximal pendant quelques instants.

Puis réduire le débit et laisser couler pendant au moins 30 secondes avant de prélever.

Remplir complètement les flacons de façon à éviter le contact avec l'air.

Identifier les flacons.

|                                                                                  |                                           |                          |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|
|  | PROCESSUS SUPPORT– COMMERCIAL             | <b>S1_P01-T01</b>        |
|                                                                                  | <b>REGLES GENERALES PRELEVEMENTS EAU</b>  | Version 01<br>23/09/2025 |
|                                                                                  | <b>FICHE TECHNIQUE DEDIEE AUX CLIENTS</b> | Page 4/6                 |

## **E. Prélèvement pour recherche de Légionelles**

### **Rappel :**

- L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 concernant les eaux chaudes sanitaires dans les établissements recevant du public demande que le prélèvement soit réalisé par un laboratoire accrédité ou un organisme accrédité
- Les arrêtés de décembre 2013 le contrôle des installations comportant des tours d'aéroréfrigération quant à eux demandent que les prélèvements soient réalisés par un opérateur formé.

### **E1 – Prélèvement d'eaux chaudes sanitaires (Poste 60)**

Se munir d'un flacon de 500ml stérile contenant du thiosulfate pour neutraliser les désinfectants.

Choix des points de prélèvement : demander conseil au laboratoire 05 62 56 71 65.

**Se protéger des contaminations aériennes en portant un masque de type P3.**

**Après traitement de choc attendre 48 heures pour prélever.**

#### **Cas 1 : Prélèvement à un robinet ou à une vanne**

- Flamber la vanne (si le flambage n'est pas possible notamment en raison des matériaux utiliser des lingettes désinfectantes en frottant pendant un temps suffisant) -
- Faire couler l'eau avant le prélèvement de façon à obtenir la température maximale : mesurer la température en cours d'écoulement
- Noter la température maximale atteinte
- Remplir le flacon stérile de prélèvement et le refermer aussitôt

#### **Cas 2 : Prélèvement partie basse de ballon**

- Désinfecter par flambage ou avec lingettes alcoolisées
- Faire couler l'eau abondamment pour chasser les dépôts de la canalisation d'évacuation (faire en sorte de ne pas prélever l'eau froide d'alimentation)
- Mesurer la température pendant l'écoulement et la noter
- Remplir le flacon de prélèvement et le refermer aussitôt

#### **Cas 3 : prélèvement au niveau d'une douche (contrôle de l'eau du réseau)**

- Démonter flexible, pommeau ou brise jet
- Désinfecter par flambage ou avec lingette désinfectante
- Faire couler environ 2 à 3 minutes pour recueillir l'eau d'amont (eau circulant dans le réseau).
- Mesurer la température de l'eau pendant cet écoulement
- Après obtention de la stabilisation de la température (température maximale atteinte)<sup>1</sup>, noter la température, remplir le flacon de prélèvement et refermer immédiatement.

Pour un contrôle d'exposition remplir le flacon directement et contrôler la température après.

Les conditions de prélèvements doivent être renseignées sur la demande d'analyse.

Penser à l'identification de chaque prélèvement : demandeur, point de prélèvement, date et heure, mentionner également « Légionelles »

**E2- Prélèvement dans les tours d’aéroréfrigération (Poste 50 + Poste 39)**

Se munir d’un flacon de 1 litre contenant du thiosulfate pour neutraliser les désinfectants.

Le choix du point de contrôle est réalisé par l’exploitant :

- Le prélèvement à une vanne ou un robinet est réalisé après purge et désinfection
- Le prélèvement dans le bac de la tour est réalisé :
  - après lavage et/ou désinfection de la main ou usage d’une pince ou d’un gant à usage unique, suivant commodité,
  - le flacon est plongé dans le bac de façon à ne pas déverser le thiosulfate
  - le flacon doit être complètement rempli

**E3- Transmission au laboratoire pour recherche de légionelles**

A remettre au laboratoire au plus tard le lendemain du prélèvement de façon que les analyses puissent être mise en train dans la journée et conserver le prélèvement à température ambiante avant et pendant le transport, de préférence à l’abri de la lumière.

**F- Prélèvement pour contrôle d’une eau de baignade**

Voir chapitre C

**G- Prélèvement dans une station d’épuration**

Un prélèvement est généralement réalisé à l’entrée des rejets dans la station et un autre à la sortie après les traitements, avec les mesures de sécurité correspondant à ce type de matrice (lunettes, gants, bottes, tenue appropriée)

Si le prélèvement est réalisé avec un préleveur automatique les flacons doivent être lavés, désinfectés et rincés après chaque utilisation.

Un prélèvement ponctuel peut aussi être réalisé sur un écoulement continu ou dans un bassin avec une canne de prélèvement.

Les flacons fournis par le laboratoire sont remplis : pour les analyses microbiologiques un flacon stérile de 500 ml est utilisé.

Les flacons sont nettoyés si nécessaire après prélèvement pour prévenir les contaminations.

**H- Prélèvement des Eaux en Etablissement de santé (ETS)**

**Le personnel des Etablissements de santé (ETS) doit se référer au CCLIN de leur établissement afin d’avoir leur procédure de prélèvement.**

Le transport vers le laboratoire

Le transport doit veiller à préserver les propriétés intrinsèques des échantillons, la remise des échantillons au laboratoire doit être réalisées le jour du prélèvement afin de permettre la mise en analyse dans les délais compatibles avec les normes. Les prélèvements doivent également être transportés à l'abri de la lumière à une température adaptée à la matrice selon les indications détaillées ci-dessous :

| Matrices environnementales         |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Eaux                               | 5°C +/- 3°C          |
| Solution de contrôle en endoscopie | 5°C+/- 3°C           |
| Eaux pour recherche de Légionelles | Température ambiante |
| Boues                              | 5°C +/- 3°C          |
| Sédiments                          | 5°C +/- 3°C          |
| Déchets                            | Température ambiante |
| Eaux résiduaires                   | 5°C +/- 3°C          |

Les prélèvements sont de préférence déposés au laboratoire (site de Tarbes ou de Lagor). Ils peuvent aussi être déposés au niveau de nos antennes (Anglet, Agen, Mérignac, Pau) du lundi au jeudi de 8 heures à 16 heures. Le Laboratoire de Mont de Marsan peut également servir de site de dépôt, les échantillons seront acheminés par navette vers les sites analytiques de Lagor et Tarbes.

Pour plus d'informations

Les Laboratoires des Pyrénées s'engagent à avertir leurs clients pour tout échantillon arrivé au laboratoire dans un flaconnage inadapté ou présentant une anomalie pouvant influencer sur les résultats analytiques.

Afin d'assurer un service proche des clients, les services de coordination présents sur chaque site technique ou les personnes présentes sur les antennes sont à votre service pour vous conseiller sur la quantité d'échantillon à fournir et sur le conditionnement adéquat selon les analyses demandées, n'hésitez donc pas à faire appel à leurs compétences.

|                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Site technique de Lagor :</b><br>Rue des Ecoles – 64150 LAGOR<br>N° téléphone : 05 59 60 23 85<br>mail : <a href="mailto:contact-lagor@labopl.com">contact-lagor@labopl.com</a>                 | <b>Antenne Côte Basque :</b><br>12 Av.du Labourd – 64600 St Pierre d'Irube<br>mail : <a href="mailto:contact-saintpierre@labopl.com">contact-saintpierre@labopl.com</a>                      |
| <b>Site technique de Tarbes :</b><br>Rue Edwin Aldrin – 65000 TARBES<br>N° téléphone : 05 62 56 71 65<br>mail : <a href="mailto:contact-tarbes@labopl.com">contact-tarbes@labopl.com</a>           | <b>Antenne de Mérignac :</b><br>13 allée James Watt – 33700 MERIGNAC<br>N° téléphone : 05 57 53 27 51<br>mail : <a href="mailto:contact-bordeaux@labopl.com">contact-bordeaux@labopl.com</a> |
| <b>Site technique de Mont de Marsan :</b><br>1 rue Marcel David – 40000 MONT DE MARSAN<br>N° téléphone : 05 58 06 08 08<br>mail : <a href="mailto:contactmdm@labopl.com">contactmdm@labopl.com</a> | <b>Antenne d'Agen :</b><br>68 chemin de Malakoff -47520 Le Passage d'Agen<br>N° téléphone : 05 53 77 04 19<br>mail : <a href="mailto:contact-agen@labopl.com">contact-agen@labopl.com</a>    |